

3M
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 124 bis rue du Pin - 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC
SIREN en cours d'attribution au RCS de SAINT-NAZAIRE

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS
POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

1 - La société FAMCO FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 559 694 €, dont le siège est 124 bis rue du Pin - 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 989 102 678, représentée par Monsieur Romain COQUARD et Madame Stefania MATRONE,

2 - Monsieur Romain COQUARD, né le 26 septembre 1986 à SAINT-NAZAIRE (44), de nationalité française,

Et,

3 - Madame Stefania MATRONE, née le 21 janvier 1979 à NAPLES (Italie), de nationalité italienne,

Associés fondateurs de la société 3M, société civile immobilière au capital de 1 000 €, en cours de formation, dont le siège social sera fixé 124 bis rue du Pin - 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC (ci-après « **la Société** »),

Déclarent avoir passé pour le compte de la Société, en cours de constitution, les actes et engagements détaillés qui suivent :

- signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives, par acte authentique, en date du 11 avril 2025, par laquelle les vendeurs se sont engagés à céder, sous diverses conditions suspensives, à Monsieur Romain COQUARD et Madame Stefania MATRONE, avec faculté pour ces derniers de se substituer toute personne morale de leur choix, un ensemble immobilier situé 124 rue du Pin - 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC, moyennant le prix de **QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 €)**.

Les coûts suivants ont été supportés par les associés fondateurs, savoir :

- indemnité d'immobilisation partielle4 000,00 €
- frais de rédaction de la promesse300,00 €
- droits d'enregistrement125,00 €
- provision sur frais75,00 €

En outre, il a été stipulé que des frais de négociation, à la charge exclusive des bénéficiaires de la promesse, resteront dus à hauteur de 5 000,00 € TTC.

La Société a été constituée à l'effet de se substituer à Monsieur Romain COQUARD et Madame Stefania MATRONE dans l'acquisition susvisée.

Conformément à l'article R.210-5 du Code de commerce, cet état a été présenté aux associés fondateurs, préalablement à la signature des statuts.

Il est destiné à être annexé auxdits statuts, dont la signature par les associés emportera reprise de cet acte au compte de la Société au moment de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Romain COQUARD

Madame Stefania MATRONE

Le 10 octobre 2025

Le 10 octobre 2025

Signé par :

Romain COQUARD

9741FD998D0943D...

Signé par :

Stefania MATRONE

52138C3555FA466...

La société FAMCO FINANCES

Représentée par Monsieur Romain COQUARD et Madame Stefania MATRONE

Le 10 octobre 2025

Signé par :

Romain COQUARD

9741FD998D0943D...

Signé par :

Stefania MATRONE

52138C3555FA466...